

I. I. E. H. - 1939

DS
531
H247

TOME II
—

INSTITUT INDOCHINOIS
POUR
L'ÉTUDE DE L'HOMME

BULLETINS ET TRAVAUX
pour 1939
—

FASCICULE II
—

HANOI
IMPRIMERIE G. TAUPIN & Cie
1939

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Compte rendu des séances.	165
Rapport moral et activité de l'I. I. E. H. pour l'année 1939	167
Informations	175
M. COLANI. — Briquet pneumatique	177
NGUYỄN-VĂN-HUYỀN. — L'enterrement de l'heure néfaste dans la croyance annamite	181
M. COLANI. — Terre maudite	187
G. CÆDÈS. — Les statuettes décapitées de Sävānk'älök.	189
E.-M. CASTAGNOL. — Méthode d'analyse du sol appliquée à la recherche des emplacements anciennement habités — Note de P. LÉVY sur les résultats archéologiques de l'application de cette méthode d'analyse du sol	191
M. COLANI. — Gongs de métal et disques de pierre,	205
P. PARIS. — Recherche de parentés à quatre embarcations d'Indochine.	209
Y. LAUBIE. — Tablettes divinatoires d'une peuplade Kha	221
NGUYỄN-VĂN-HUYỀN. — Attribution du nom dans la famille impériale d'Annam	231
ED. CASTAGNOL. — Sculptures en pierre des sites funéraires annamites	237
TRẦN-VĂN-GIÁP. — La divination par baguettes	259
J.-H. HOFFET. — Sur l'emploi du pantographe pour le dessin des sections de crânes	267

Sculptures en pierre des sites funéraires annamites

par

Ed. CASTAGNOL

*Ancienne élève de l'Ecole du Louvre
Secrétaire de l'I. I. E. H.*

Introduction

Près de Hanoi, un peu à l'écart de la route de Haiphong, à la hauteur du km. 13 apparaît dans la plaine une tombe à l'abandon : tout un ensemble funéraire en pierre, sans beauté du reste, y est disposé.

D'abord des piliers figurent l'entrée du site : une paire de chiens gardiens placés dans un alignement établi suivent ; puis, sur une plate-forme deux esclaves agenouillés se font face ; enfin, des tables d'offrandes, des stèles et six sarcophages à couvercles imposent leurs formes massives.

Dans le village voisin on explique que cette tombe a été érigée autrefois et que là sont déposés les restes de la troisième femme d'un gouverneur célèbre du temps passé.

Cet emplacement n'est cité que pour donner l'origine de renseignements qui orientèrent les recherches sur divers autres sites funéraires tonkinois. Il nous fut d'abord dit qu'à proximité, à Dang-xa, existait une tombe supposée être celle du gouverneur, époux de la défunte honorée ; des statues en pierre devaient s'y trouver, ce qui était exact. Là, on expliqua qu'aux environs de Hung-yên se trouvaient d'autres sculptures, à Tiên-câu notamment, ce qui fut aussi reconnu vrai.

Cet exposé a pour but de décrire sommairement quelques sculptures trouvées au Tonkin en 1939 au cours de recherches, et de montrer, puisqu'il s'agit surtout d'œuvres funéraires, leurs relations avec l'art chinois ainsi que des caractéristiques annamites qui pourraient être relevées.

D'autre part, il sera précisé de quelle façon pourraient s'orienter les recherches à faire pour retrouver plus sûrement les témoins de cet art de la pierre sans doute autrefois connu au Tonkin, et pratiqué peut-être avec une architecture employant la pierre.

Les sculptures des dên de Dang-xa (Bac-ninh) et de Tiên-câu (Hung-yên).

Descriptions et raisons pour lesquelles on peut admettre que ce sont là des sculptures funéraires.

Dang-xa (1), le premier lieu désigné, est un village situé en retrait de la route de Haiphong, au km. 13. Il dépend du phu de Gia-lâm, province de Bac-ninh.

Une haute porte en maçonnerie fait suite à un pont et précède l'allée qui donne accès au village. Un banyan s'élève à l'endroit où bifurquent les chemins : sous ses ombrages est un petit temple que la dévotion embellit.

Le village, bordé par les chemins, fait face à la route ; il est tout clos par sa haie de bambous et d'hibiscus ; des pièces d'eau herbeuses et des mares se voient à gauche, tandis qu'à droite la plaine étend ses rizières.

Sur ce côté droit, en avançant, on voit apparaître sur une légère éminence, un bosquet d'arbres ; celui-ci masque l'emplacement d'un dên où est vénéré un génie général et gouverneur de province et dont le nom serait Tran-Quy, fils de Trinh-Tung (ou Trinh-Kiêm) (2).

Tandis qu'on se dirige vers le dên, deux statues apparaissent : leurs silhouettes se détachent nettement car le pays environnant est plat, de plus le terrain sur lequel elles se trouvent est légèrement rehaussé ; seuls des tumuli artificiels épars dans la plaine se voient à distance. Ces animaux ont la posture de garde ; en approchant, on voit que ce sont deux tigres sculptés dans un calcaire gris fer et mesurant environ 1 m. 40 de haut (voir fig. 1).

Plus loin, sur une terrasse à laquelle un escalier d'une dizaine de marches donne accès, se dressent quatre statues placées sous les ombrages de ces mêmes arbres qui, d'en bas, dissimulaient la construc-

(1) Je n'ai pas vu de stèles au dên et je n'ai pu arriver à savoir s'il en existait au village de Dang-xa. M. J. Y. CLAEYS m'a dit connaître de nom cette localité, mais il n'a pu me renseigner quant aux stèles. Il ne connaissait pas les sculptures en question.

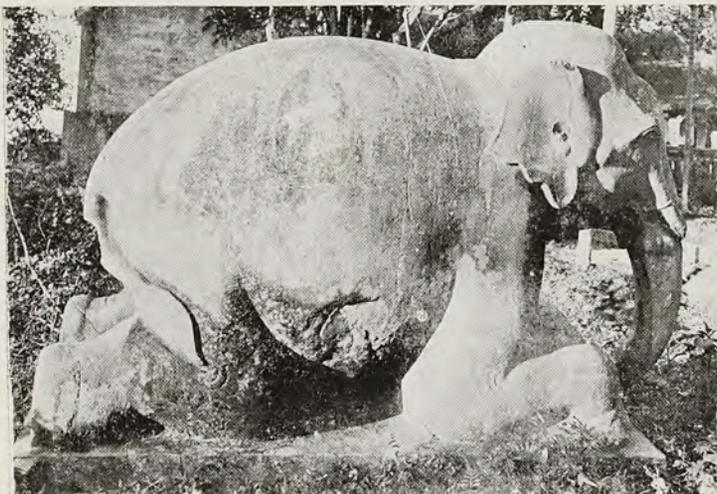
(2) Renseignements donnés par les notables lors d'une fête de village.



1



3



2

Dang-xa, phu de Gia-lâm, province de Bac-ninh (Tonkin)

Clichés EFEO.

tion du dên. Sur une deuxième terrasse dominant d'un mètre la première, on voit le bâtiment de culte, moderne et insignifiant à tous points de vue. Il est à noter cependant que les escaliers et l'allée qui traverse la première terrasse ne sont pas dans l'axe du dên et qu'ainsi les sculptures, que sépare une distance d'environ dix mètres, se trouvent réparties d'une part très près, en bordure de l'allée, et fort loin d'elle, sur le terre-plein. Ceci indique qu'il y a eu des remaniements et des restaurations qui sont sans doute antérieures à l'actuelle construction.

Les sculptures de la première terrasse représentent par paires des éléphants et des lions flammés (voir Pl. I — fig. 2 et fig. 3).

Les éléphants mesurent environ 1 m. 70 et 2 m. 25 de long, tandis que les lions comptent 1 m. 87 de haut (1). Chaque animal de la paire est semblable à son pendant par la matière, la posture et la taille. De plus ce sont des monolithes, le sujet et le socle étant sculptés dans un même bloc de pierre. Ces caractéristiques sont celles du groupe et sont également celles par quoi se reconnaissent les sculptures funéraires du rituel chinois.

Il est à retenir que le lieu de culte et cette décoration particulière se situent dans une région, où des tertres funéraires ont été érigés à une époque qui n'est pas déterminée actuellement. Mais au x^e siècle, époque de luttes qui vit l'établissement des premières dynasties annamites, la province de Bac-ninh avait connu neuf siècles de domination chinoise. L'organisation des premiers centres administratifs avait aussi eu lieu dans cette province.

On sait ainsi que l'adoption des rites divers, relatifs au mariage et aux funérailles est à faire remonter en ce qui concerne le Tonkin au gouvernement de Che Sie (an. Si Nhiêp) mort en 226 ap. J.-C. Malgré quelques modifications, leur usage est toujours en honneur chez les Annamites (2).

Il sera question plus loin de l'origine chinoise ancienne de ces traditions. Il nous faut d'abord décrire un autre groupe sculpté trouvé, il va préciser mieux encore la question de cette décoration funéraire.

Le village de **Tiên-câu** (huyên de Kim-dông, province de Hung-yên), est à quinze kilomètres de cette ville, il possède un dên où l'on vénère aussi un génie, ancien gouverneur. Une stèle indique qu'en la douzième année de Tu-Duc (soit 1859) le temple existant a été érigé

(1) Les mesures ont été prises fort hâtivement sans mètre rigide et sont approximatives. Les photographies ont été faites par M. MANIKUS, Chef du Service photographique de l'E. F. E.-O., que je remercie vivement.

(2) DUMOUTIER, *Rituel funéraire des Annamites* (1912), Hanoi.

à la mémoire de Vu-Dinh-Trac (1). Ce personnage serait mort vers 1763 (2). Il me fut spécifié aussi qu'un tumulus visible à proximité et planté d'arbres était la tombe même du gouverneur.

Au dên de Tiên-câu deux chiens à clochettes sont placés hors de la porte de clôture. Dans l'enceinte même du dên, en bordure de l'allée centrale, placées à égale distance, s'alignent des statues de calcaire gris fer (voir fig. 4 et note 3 ci-dessous).

Ce sont là des monolithes à peu près de même dimension que ceux de Dang-xa, la facture en est moins belle : deux chevaux, deux éléphants et huit militaires présentant les armes se font face.

*
**

En conclusion à Tiên-câu, comme à Dang-xa nous sommes en présence de sculptures qui se rattachent au rituel funéraire chinois. Il est à noter que :

- a) un dên est à proximité de tertres funéraires ;
- b) plusieurs paires de sculptures monolithes ornent les sites ;
- c) tout cet ensemble, dên et statues, se reporte à un gouverneur, donc haut dignitaire du royaume. Cette tradition se vérifie à Tiên-câu par l'érection d'une stèle qui en fait mention, ceci en 1859.

Le rituel funéraire chinois

Des précisions concernant le rituel funéraire chinois ont été apportées depuis environ cinquante ans par un certain nombre de belles études. En tête de celles-ci vient le magistral travail de DE GROOT : *Religious system of China* (4). Des livres ont complété cette étude en ce qui concerne les arts funéraires, notamment ceux de

(1) Il me fut dit que ce gouverneur aurait été originaire du Thanh-hóa et qu'il y serait également vénéré ; les précisions manquent.

(2) M. Trần-văn-Giáp, assistant à l'E. F. E.-O. à qui j'ai transmis les renseignements donnés à Tiên-câu, m'a remis une note de laquelle il ressort que l'E. F. E.-O. conserve plusieurs inscriptions du village de Tiên-câu ; l'une d'elles relate très sommairement l'histoire d'un mandarin du nom de Vu, auquel fut conféré le titre de « công » (duc) en 1764, sans qu'il soit fait mention de sa mort. Je le remercie vivement ici de ces renseignements.

(3) La tombe du Tông-đốc dont je publie une photographie, celle de Tiên-câu manquant, présente au point de vue posture bon nombre d'analogies avec celle de Tiên-câu.

(4) DE GROOT : *The Religious System of China*, Leyden, 1892, surtout vol. II et vol. III.



FIGURE 4. — Tombeau au pied du Rocher du Tong-Dôc, Thanh-hoa (N. Annam)



Cliché EFEO

FIGURE 5. — Lamson (Thanh-hoa) Tombeaux des Lê : Chemin de l'Esprit menant à la tombe dite de la deuxième Reine

BISHOP WHITE, SÉGALEN, MATHIAS TCHANG, BOUILLARD et VAUDESCAL et FONSAGRIVE, auxquels s'ajoutent de précieuses pages de SIRÉN, de CHAVANNES et plus récemment d'archéologues fouilleurs de sites. Ce premier ouvrage de DE GROOT reste un travail de base sur la question, aussi je résume ici de nombreuses pages pour faire un exposé du sujet et retracer en partie l'application de ce rituel en Indochine.

DE GROOT indique premièrement qu'à l'époque des Tcheou, seuls les empereurs et leurs familles se faisaient ériger des tertres funéraires. Par la suite, sous les Han, les grands dignitaires et les mandarins des quatrième ou cinquième rangs se virent gratifiés d'honneurs posthumes similaires. Ces tumuli artificiels généralement hémisphériques, érigés pour témoigner de piété filiale, devaient comporter un lieu de culte les précédant : un chemin de l'esprit y conduisait ; cette allée souvent longue et tortueuse pouvait s'orner de toute une décoration de pierre représentant des piliers, des mandarins civils et militaires, des animaux.

Toujours en nous en référant à DE GROOT, nous voyons que les tigres, les chevaux et les lions (aillés ou non), les éléphants et les béliers, existaient sur les sites d'anciennes sépultures. A la tombe de HOÛO K'IU-PING, 117 av. J.-C. (1), figurent déjà des sculptures animalières, et quant aux tombes des Liang à Nankin, au v^e siècle, elles nous montrent des alignements établis (2).

Un rituel funéraire s'était élaboré progressivement et à l'aide d'édits multiples appliqués dès les Han. Une véritable codification existe à dater des Ming, principalement par suite de l'ordonnance de 1407 (3).

Les réglementations portaient principalement sur deux points : premièrement, si un tumulus avec lieu de culte devait être érigé, avant tout on avait à tenir compte du grade du défunt pour considérer la donation de biens à prévoir permettant d'assurer l'entretien du site à perpétuité. Le site était choisi avec l'aide des devins ; c'est ainsi que l'on décide encore des lieux de sépulture et en Chine et en Indochine (4). Il y avait à indemniser les paysans dont la récolte

(1) VICTOR SÉGALEN, Gilbert de VOISINS et Jean LARTIGUES, *Mission archéologique en Chine* (1914), pages 33 et suivantes.

(2) MATHIAS TCHANG, *Tombes des Liang* (1912), pages 41 et 99 — voir SÉGALEN. id., pages 190 et 191.

(3) DE GROOT indique que des ordonnances tardives ont existé, la dernière serait de 1860, mais l'usage d'orner de statues les sites funéraires disparut en Chine à dater du xvi^e siècle, sauf pour les sépultures impériales.

(4) Voir pour l'Indochine DUMOUTIER, op. cit., et Nguyễn-van-Khoan : *Croyances tonkinoises relatives à l'enfance*. Compte rendu I. I. E. H., 1938 et Bul. 1939, fasc. 1.

devait être moindre puisqu'on leur retirait des terres de culture ; puis le coût de l'établissement des familles qui devraient assurer ce travail de gardiennage était envisagé.

Deuxièmement, une dépense totale à effectuer pour les travaux d'architecture et de sculpture devait être prévue. Aussi fixait-on par exemple avec minutie, le nombre de stèles, de statues à ériger ainsi que leurs dimensions.

Ces statues en pierre placées par paires des deux côtés du chemin de l'esprit étaient des figurations humaines et animales et avaient pour but de chasser les esprits : en fait elles étaient elles-mêmes « génie » et livraient combat pour que le mort repose en paix (1).

Ces sculptures étaient de différentes sortes.

En premier lieu, il y avait les piliers à dragons (2) « vrais guetteurs » du site, est-il dit, ensuite des tortues de tailles variables, portant les stèles relatant les hauts faits de la vie du défunt ; puis s'alignaient, se faisant face, les statues représentant des tigres, des béliers, des chevaux, des lions ailés ou flammés selon les époques.

A ces animaux s'ajoutèrent ensuite des éléphants, des chameaux, des rhinocéros, des unicornes ; peut-être même d'autres bêtes étaient-elles sculptées, présume DE GROOT. Le tigre (3), dit ce même auteur, peut ramener les morts à la vie, et SEGALÉN (4) parle d'une légende dans laquelle il est question, à l'époque de Ts'in Che hoang-ti, d'un tigre gardien de tombe qui ayant eu à combattre avait été mis en déroute. Etant le plus anciennement cité, le tigre pourrait être le frère aîné des animaux funéraires : la posture des animaux de garde, lion et chien surtout, pourrait dériver de la sienne (5).

Les béliers et les chevaux rappelaient les anciens sacrifices faits lors des funérailles. Ce fait connu par les textes, mais contesté, s'est avéré exact lors des fouilles faites en 1932 à An-Yang, capitale des Chang au ^{xiv}^e av. J.-C. (6) où des fosses pleines d'ossements de chevaux ont été trouvées.

(1) Nous verrons plus loin qu'en Indochine la tradition de cette existence de génie gardien de tombe est encore indiquée quand il est question de statues funéraires.

(2) DE GROOT, *op. cit.*

(3) DE GROOT, *op. cit.*, page 1324.

(4) SÉGALEN, *Le tombeau du fils du roi de Wou*, B. E. F. E. O., t. XXII, 1922, page 9.

(5) C'est la posture qu'auront les tigres et les chiens sculptés des sites funéraires en Indochine.

(6) Marcel BRION, *La Résurrection des villes mortes*. Tome I, page 28 et plus spécialement page 47.

Des animaux terrifiants figuraient : tels des tigres et des lions ; d'autres éminemment bienfaisants et de plus imaginaires, apparurent comme le ki-lin (1) ; d'autres enfin marquaient l'obéissance due aux princes et rappelaient les tributs offerts, tels étaient sans doute les éléphants, les chameaux et les rhinocéros qui ne pouvaient figurer que sur les tombes de hauts mandarins, des princes et des empereurs.

Précisions données quant aux sépultures impériales chinoises

Aux tombes des Ming, au Nord du Pékin (2), BOUILLARD et VAUDESCAL précisent que l'allée à statues est à deux cent cinquante mètres du Pei-ting (Pavillon de la stèle). La série débute par les quatre colonnes à nuages qui se font face à 9 m. 50 d'écart, puis douze personnages et vingt-quatre animaux répartis à distance égale et se faisant face aussi suivent. Ce sont des monolithes de tailles diverses mesurant 3 m. 40 au maximum et 1 m. 90 (ceci pour les sculptures animalières).

Dans FONSAGRIVE (3) les photographies ne semblent pas indiquer qu'il y ait des différences notables à relever à l'époque des Ts'ing, ce qui s'explique par suite de l'application des ordonnances de 1407 et parce que celles qui ont suivi ont peu varié. Cependant, au T'ai-ling où repose l'empereur Yong-tcheng, mort en 1735, le chemin de l'esprit se compose de statues moins nombreuses puisqu'il y en a douze réparties par paires, ceci sera une caractéristique observée aux siècles suivants.

Précisions concernant les sépultures impériales annamites anciennes et récentes

La question qui se pose est de savoir si les tombes impériales annamites présentent de grandes différences avec celles de la Chine, en ce qui concerne les statues du chemin de l'esprit. Nous aborderons le sujet en nous reportant aux deux nécropoles impériales annamites : Lam-son et Hué.

(1) M. TCHANG, *Tombeau des Liang* (1912), page 67.

(2) BOUILLARD et VAUDESCAL, *Sépultures impériales des Ming*, B. E. F. E.-O. (1912), page 28. J'extrait de cet ouvrage les renseignements précis qui s'y trouvent indiqués.

(3) FONSAGRIVE, *Si-ling* (1907), second éd., page 90.

C'est à Lam-son (Thanh-hoa), au xv^e siècle, que la dynastie des Lê installe les tombes de ses ancêtres.

Quant à la dynastie régnante des Nguyễn, elle établit au xix^e sa nécropole à quelques kilomètres de sa capitale Huê dans la « Vallée des Parfums ». Elle enterre toujours ses morts, à « la cité des Rois Défunts » (1).

Lam-son est daté par des stèles : la première est de 1433, la dernière est de 1505 (2). On trouve à Lam-son tout un ensemble sculpté : d'abord figurent des stèles soigneusement décorées et portées sur de belles tortues de pierre, ensuite un chemin de l'esprit a été débarrassé (3), mettant au jour des statues de mandarins et d'animaux ; on a aussi dégagé des bases de petits monuments, pavillons de stèles, et des restes de pagodes subsistent peut-être car il y a de grands escaliers à trois volées, ornés de dragons et d'échiffres à bas-reliefs délicats.

Les lieux laissés à l'abandon se sont dégradés, mais il ne semble pas qu'il y ait eu de destruction systématique du site : les stèles sont intactes sur les tortues et si les figurations sculptées ne se retrouvent qu'exceptionnellement par paire (fig. 5), ce fait serait à relier à d'autres qui s'observent encore de nos jours, les villages envoient au mortier bon nombre de sculptures quand leurs besoins en chaux se font sentir (4).

Le chemin de l'esprit dégagé a permis de retrouver *in situ* les pièces suivantes :

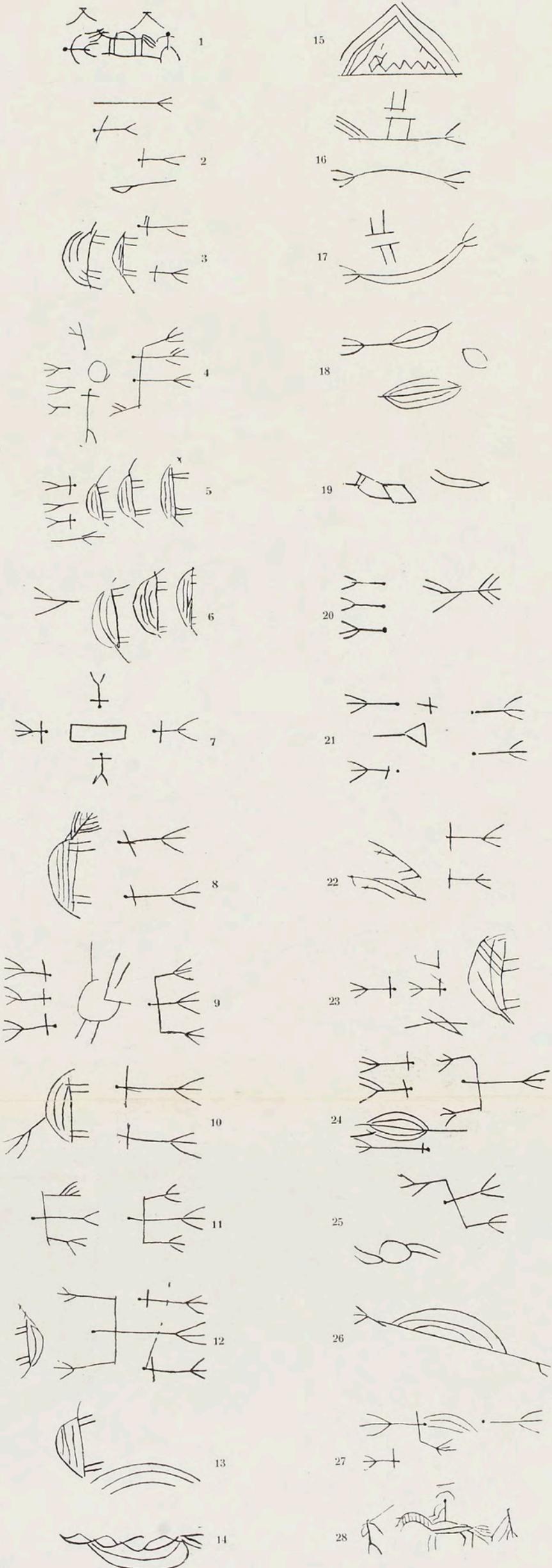
- 1° Un éléphant accroupi ;
- 2° Un petit animal à queue touffue, et qui est une représentation de lion ;
- 3° Un cheval debout, sellé, prêt à être monté ;
- 4° Un rhinocéros debout ;
- 5° Un mandarin civil ;

(1) MADROLLE, *Guide, Indochine du Nord*. Hachette.

(2) GASPARDONE, *Les stèles royales de Lam-son*.

(3) Par MM. GOLOUBEV et PARMENTIER en mai 1923.

(4) Au sujet de cette destruction dont bien des exemples ont été donnés en communication, M. CÆDÈS a indiqué que non seulement le Service archéologique veillait à ce qu'il y en ait moins en classant les pièces de valeur, mais il a dit encore, en ce qui concerne les stèles qu'un recensement de celles-ci fait par province, a été commencé par l'Ecole Française d'Extrême-Orient et doit continuer à se poursuivre. Ceci évitera de perdre des documents de valeur. Grâce à cette conservation, des sites anciens garderont le souvenir de traditions, que les tortues seules indiquent, dans tous les cas de destruction (ex. : Phu-dong — Tonkin).



Les sculptures animalières : éléphant, cheval et rhinocéros doivent être de la taille moyenne des statues funéraires chinoises, soit de 2 mètres de haut sur environ 2 m. 50 (1).

On a dégagé encore un autre parcours, menant à un tertre : un lion assis (voir fig. 6) a été retrouvé et plusieurs stèles sur tortue et des mandarins figurent, éparpillés sur tout un vaste emplacement embroussaillé.

Huê, au fur et à mesure des décès, la famille impériale a construit des ensembles funéraires. Certaines de ces tombes sont d'une réelle beauté. Cet art paysagiste vivace de nos jours en pays annamite, et qu'a indiqué M^{me} DE CORAL RÉMUSAT (2) dernièrement encore a rendu Huê célèbre par ses tombeaux.

Des descriptions diverses en ont été faites (3) ; nous ne donnerons donc pas explication des lieux, de leur agencement : celui-ci est du reste toujours en rapport avec le rituel chinois.

En ce qui concerne la sculpture funéraire en pierre, nous sommes obligés de conclure à une pauvreté réelle d'inspiration et, de plus, à des maladresses de faire trop grande pour ne pas constater que cet art était en complète dégénérescence au XIX^e siècle. Sans doute faut-il attribuer celle-ci au fait qu'une période prolongée de troubles précéda l'avènement des Nguyen. Lorsque les commandes impériales eurent lieu, la régression était sans doute très accentuée. Les attitudes figées imposées par le cérémonial de cour dut accentuer encore la gêne du sculpteur (4). Pour retrouver goût à son art, il aurait fallu que le sculpteur annamite pût satisfaire à son besoin de réalisations naturalistes.

Les différents tombeaux de Huê ont un chemin de l'esprit. Mais celui-ci est surtout symbolique : il n'est plus la voie tortueuse où

(1) BOUILLARD et VAUDESCAL donnent, quant aux sépultures Ming de Pékin, des précisions, quelques pièces de grande taille, à côté d'autres, qui sont de taille plus moyenne.

(2) S. ELISÉEFF, R. GROUSSET, J. HACKIN, G. SALLES, PH. STERN : *Arts Musulmans, Extrême-Orient* (Armand Colin, 1939), page 462, (in « Art Annamite »). par Gilberte de CORAL-RÉMUSAT.

(3) Plusieurs études ou notes du R. P. CADIÈRE et de ses collaborateurs ont traité des tombeaux de Huê et de l'art funéraire, voir notamment D^r GAIDE et H. PEYSSONNAUX, tombeaux de Huê et étude de LANGRAND de la tombe de Thiêu-Tri (in *Bulletin des Amis du Vieux Huê* — 1925 n° 1 et 1939 n° 1) et MADROLLE : *Guide de l'Indochine du Nord* : éd. 1932, pages 262 et suivantes.

(4) Voir fig. 4 : Tombe du Rocher du Tông-dôc. Le cheval est très significatif sur cette photographie, il a encore une allure nerveuse qu'il perdra à Huê.

devaient être égarés et pourchassés les esprits ennemis et dont parlent les textes (1).

Les statues animalières sont en nombre restreint, quelques lions (2), des chevaux et des éléphants, placées dit-on sur la voie triomphale (3), et nous constatons pour elles toutes que des attitudes de parade et de cérémonie sont adoptées. La facture de l'ensemble est raide et n'a plus rien d'artistique.

A Lam-son et à Hué, les dragons (4) ont souvent l'aspect terrifiant, mais ils ne figurent pas sur des piliers comme c'était anciennement le cas aux sépultures chinoises. On les trouve ornant les escaliers qui donnent accès aux terrasses, où sont lieux de culte et pavillons de stèles.

De quelques différences existant entre l'art funéraire chinois et celui des nécropoles annamites

Il semble bien que cet art funéraire des Lê, alors constitué, au xv^e siècle, ait été très semblable à celui de la dynastie des Ming, contemporaine, mais il marquait déjà une tendance à s'en différencier.

Premièrement on devait donner une importance de moins en moins grande au chemin de l'esprit et aux statues gardiennes. Les personnages en pierre, ainsi que les animaux figurant aux tombes Ming de Pékin (5) sont répartis à égale distance sur un grand parcours avec un écart de près de dix mètres. Les photographies diverses précisent cette indication, ce qui ne se retrouve pas en Indochine.

La photographie de Lam-son ne montre pas qu'il y ait eu de grands écarts observés entre les statues et on est en droit de présumer que ce chemin de l'esprit n'avait guère plus d'importance que n'en aurait une allée menant à une pagode (voir photo fig. 5). Le tumulus est proche, et vu l'inclinaison du terrain, la voie d'accès au temple ne pouvait guère se prolonger au delà du mandarin qu'on voit se dresser après le rhinocéros.

(1) SÉGALEN : *Le tombeau du fils du roi Wou*. B. E. F. E. O., t. XXII, 1922.

(2) Je ne crois pas qu'il en figure en pierre, mais en bronze doré.

(3) MADROLLE, *Guide, Indochine du Nord*, pages 262 et suivantes.

(4) Voir conférence de M. Nguyễn-van-Tô, *Animaux symboliques dans l'art annamite*. Cahiers de l'E. F. E. O., 1938, n° 14, pages 17-19.

(5) BOUILLARD et VAUDESCAL, *Les sépultures impériales des Ming* (Bulletin E. F. E.-O., Tome XX, pl. II, IX).

Deuxièmement : une autre remarque est à faire ; elle concerne l'alignement rectiligne, situé de plus dans l'axe du tumulus, ceci aurait été évité aux sépultures chinoises Ming.

Troisièmement : si l'art Ming avait une tendance à représenter des animaux de parade (il s'en trouve quelques-uns aux tombeaux de Nankin et de Pékin), cette tendance s'affirme sous les Ts'ing au Si-ling, tandis que les tombes des Liang de Nankin n'en connaissent pas. A Lam-son il ne figure pas d'animaux de parade. Par contre à Hué, on ne représente que des chevaux à colliers rigides, munis de clochettes (1), les éléphants ne sont plus dans les postures qui permettent de les monter : ils défilent.

Ce qui est typique et marque bien la différence à établir entre les deux arts, c'est que l'esprit qui préside à ces représentations humaines ou animalières est autre en Chine et en pays annamites.

Ainsi, même à Lam-son, si le cheval est sellé, prêt à partir sur un signe du maître avons-nous vu, et si l'éléphant peut être monté, — le rhinocéros a une posture qui le montre fort embarrassé de sa personne et le lion flammé trouvé ailleurs sur un embryon du chemin de l'esprit n'a pas l'aspect terrifiant ; seuls les dragons des escaliers semblent chinois d'esprit, malgré leurs modifications annamites. Avec eux l'ancienne idée de gardiennage subsiste encore peut-être.

Qu'on s'en réfère aux tombes des Liang (2), à celles des Ming de Nankin (3) ou de Pékin (4) à celles des Ts'ing (5) ou encore à ces étonnantes figurations de lions funéraires de l'ouvrage de SIRÉN (6) et qui remontent au début de l'ère chrétienne. On comprend alors que cette idée de garder et de terrifier ne pouvait pas être rendue avec force par des peuples qui n'avaient pas connu ces rites atroces du temps des Chang (7) et même probablement des Tcheou : ces sacrifices humains, coutumes héritées des temps préhistoriques, les peuples de la grande Chine, pour les avoir longtemps pratiqués, conquirent par eux une absence complète du respect pour la vie humaine. Chez eux persistèrent des croyances en des luttes effroyables (8) à

(1) Comme en montre la photographie du Thanh-hoa, fig. 4.

(2) MATHIAS TCHANG, *Tombe des Liang* (1912), page 50, cheval ailé — page 60, tigre de Ja-tchéou.

(3) BOUILLARD et VAUDESCAL, Op. cit., pl. XXIII.

(4) BOUILLARD et VAUDESCAL, Op. cit., pl. II à pl. XI.

(5) FONSAGRIVE, *Si-ling* — voir avenue du T'ai-ling, pages 90-91.

(6) SIRÉN, *La sculpture chinoise de l'époque Han à l'époque Ming* pl. 6 — Lion 147 AD.

(7) CREEL, *Naissance de la Chine*, pages 202 à 205.

(8) GRANET, *Danses et légendes de la Chine ancienne*.

soutenir pour que le maintien d'une organisation sociale soit possible, malgré les forces destructives supposées. Longtemps après cette sombre époque, l'apaisement des âmes s'était fait, l'effroyable souffrance humaine avait peu à peu cédé, mais l'horreur et la crainte subsistèrent à l'égard de ces esprits par lesquels l'ordre établi pouvait être violé. La sagesse (1) des hommes devait veiller à ce que ces forces de violences restent impuissantes : d'où cette idée de gardiennage et ce rendu chinois magnifique pour toute cette sculpture funéraire si souvent malhabile.

En Indochine nous constatons dans ces sculptures funéraires d'évidentes influences khmères (2) et chames ; les apports d'une esthétique différente s'ajoutent à ce fonds de tradition et d'inspiration chinoise. Les comptes rendus de fouilles, ou le classement d'œuvres diverses l'ont souvent indiqué. Les sculpteurs chams prisonniers au Tonkin ont été employés à diverses reprises. Ceci se savait, mais M. CLAEYS a montré, au sujet de l'autel à Garuda de Thuy-khê, province de Sontây, que le travail était une sculpture chame faite au Tonkin. Malgré cette connaissance, il n'y a pas lieu de parler de copies d'art khmer ou cham en ce qui concerne ces sculptures de tombeaux. Si le rappel d'une autre esthétique est évident, ou si des détails d'autres styles se relèvent, par contre les différences sont grandes avec les prototypes de ces arts.

On doit indiquer de plus que les éléphants du Tonkin ont un aspect plus esthétique sinon aussi décoratif que ceux de Chine. Ce sont là des œuvres où ce qui est typiquement annamite se fait jour, c'est-à-dire le goût pour les productions naturalistes à l'aspect harmonieux. Seul le formalisme chinois importé a masqué cette tendance. Dès que cèdent les contraintes qui brident l'essor annamite, cette caractéristique apparaît, croyons-nous (3).

(1) WIEGER, *Histoire des croyances religieuses en Chine* (1927), pages 118-128.

(2) Une échiffre de Lam-son est particulièrement significative de ces influences. Elle montre une décoration qui s'inspire d'une échiffre du Bayon après modification du feuillage qui gênait le sculpteur annamite. Cette échiffre du Bayon reproduit elle-même une échiffre existant au temple javanais de Vichnou à Prambanan (ix^e siècle) ; la photographie indique une modification apportée au Bayon dans le sens des enroulements des rinceaux.

(3) La question a été posée par M. GOLOUBEV ; elle a motivé l'étude des tortues du Van-miêu dont il sera question plus loin et qui mettent en évidence ce goût annamite pour une reproduction naturaliste, malgré l'introduction d'œuvres déjà stylisées.



FIGURE 6. — Tombeaux des Lê : Lion stylisé. Chemin de l'Esprit du tombeau central Lam-son, Thanh-hoa (Annam)



Clichés EFEO.

FIGURE 7. — Bélier. Pagode de Dung-yen, Khuong-tu (province de Bac-ninh).
une sculpture semblable existe au tombeau de Che Sie, à Tam-a.

De quelques sculptures trouvées aux abords de nécropoles tonkinoises anciennes (1)

Khuong-tu (Bac-ninh), *Chua-Chong* (Hung-yên), *Phat-tich*, *Tièp-du* (Bac-ninh), *Nghi-vê* (Bac-ninh).

Dans la plaine qui mène à *Thuân-thanh*, à **Khuong-tu** (Bac-ninh), à la pagode de *Dung-yên*, se trouve un stûpa en brique dont trois étages subsistent ; un bélier de grès a été placé au pied de ce monument (2). Cette pièce est plutôt curieuse qu'elle n'est belle. L'animal est agenouillé (3) sur ses jointures, des traits tracent une roue à rayons, ce qui est curieux, mais fort connu dans des arts extérieurs à la Chine.

Notons d'abord qu'il n'y a pas de béliers en Indochine, aussi ne nous étonnons pas de ce que les proportions et modelés sont davantage ceux observés pour des bovidés ; mais si cet animal ne peut vivre en Indochine, on l'élève partout en Chine où dès la plus haute antiquité il a figuré comme animal de sacrifice : les tombes des Liang de Nankin le représentent (voir SIRÉN, op. cit.).

Sur cette sculpture certaines indications morphologiques de l'animal figurent : les cornes s'enroulent, la crinière est tracée sur l'encolure, la barbiche pend sur le poitrail, d'autres détails typiques manquent, tel le sabot fourchu, et l'avancée du maxillaire inférieur du museau et son effilement. Des maladresses nombreuses au point de vue sculptural seraient à signaler, la principale est celle du traitement des pattes, tracées et non modelées.

Il y a une dizaine d'années que le monastère de *Dung-yên* recueillait cette pièce funéraire trouvée à proximité, et volée au site voisin de Tam-a (4). On explique sur place que les béliers, génies pos-

(1) Deux sortes de nécropoles existent au Tonkin dès qu'on considère les périodes les plus anciennes de son histoire : nécropoles établies dans la plaine et celles des collines.

(2) C'est au cours d'une visite faite en janvier 1939 en compagnie de M. Paul LÉVY que la pièce fut indiquée par le supérieur ; la photographie a été faite par M. MANIKUS, chargé du Service photographique et sur la demande de M. LÉVY (voir fig. 7).

(3) G. CONTENAU, *Monuments mésopotamiens des arts asiatiques*, Tome XII, pl. XXIV — *Avant-corps de bélier* — *Art sumérien* (Musée du Louvre).

(4) Entre Tam-a et *Khuong-tu* s'étend dans la plaine une vaste nécropole à tertre de taille souvent importante.

Notons que sur place on dénomme chèvre cette sculpture, le nom même de bélier étant ignoré.

tés auprès du sépulcre pour le garder, ayant eu envie d'herbe fraîche, l'un d'eux quitta le bois sacré et s'enfuit... ce qui lui fit perdre toute puissance : il s'égara... Ce qui est à retenir de cette légende, c'est cette croyance, encore transmise, que les béliers étaient effectivement des génies, comme il a été expliqué plus haut et non des figurations quelconques.

Tam-a est un lieu assez proche (quelques kilomètres le séparent de Khuong-tu). Là se trouve, — avec lieu de culte et bois sacré, — la tombe du gouverneur chinois (1) Che-Sie (an. Si-vuong 226). Une visite du tombeau permet de voir sur place le bélier frère de celui de la pagode de Dung-yên (2).

Du point de vue annamite le sujet est sans signification, à Tam-a comme à Khuong-tu on n'a pas pu nous l'expliquer, peut-être est-ce la raison qui fait qu'on supposait ces béliers être des génies.

Le choix de la matière employée, le grès est tout à fait inusité, bien qu'il existe, paraît-il, de beau grès au Tonkin même (3). Aussi cela permet-il de penser que c'est là une commande chinoise, peut-être une commande de lettré, faite lors des restaurations du site (4) soit d'après un simple tracé ou en reproduisant une figurine en terre cuite (5). On peut admettre que les traditions chinoises peuvent encore exister là, plus qu'ailleurs, car entre Tam-a et Khuong-tu, la plaine qui s'étend comprend une immense nécropole : et ces tumuli ronds ou carrés, plantés d'arbres ou non, furent les sépultures des conquérants. Nous ne sommes pas à plus de 19 kilomètres de Nghi-vê. M. MADROLLE pense que dans cette région on a chance de retrouver les capitales des établissements chinois des premiers siècles (6).

(1) MADROLLE, *Tonkin ancien. Bulletin E. F. E.-O.*, 1937, pages 283 et 293.

(2) En mars 1939. — Lors de ma visite au tombeau et au bois sacré, des mesures prises ont permis de s'assurer que les deux sculptures étaient bien de même taille.

(3) Une documentation des matériaux employés figure dans BOUILLARD et VAUDESCAL : Les carrières de calcaire sont à proximité de la nécropole Ming ; SIRÉN, CHAVANNES indiquent nombre de pièces en grès. Les Annamites ne semblent pas avoir traité cette matière. Le calcaire est employé aux sépultures impériales de Lam-son et du Tonkin.

(4) Les restaurations ont eu lieu en 1676 et des reconstructions de bâtiments se placent en 1787 (Liste des monuments historiques, n° 35).

(5) M. GOLOUBEV m'a dit avoir vu un bélier en poterie apporté à l'École pour être acheté, elle ressemblait à cette photographie (elle provenait de Nghi-vê). Le Musée Finot a une petite terre cuite du sujet.

(6) MADROLLE, *Le Tonkin ancien. Bull. E. F. E.-O.*, 1937.



FIGURE 8. — Buffle. Pagode de Van-phuc, Phat-tich, province de Bac-ninh (Tonkin)



Cliches EFEO.

Figure 9. — Rhinoceros. Pagode de Van-phuc, Phat-tich, province de Bac-ninh (Tonkin)

Cette paire de béliers même sans grande beauté est donc d'un réel intérêt par la façon dont nous pouvons la relier au passé chinois du pays (1).

Chua-Chong est situé dans le faubourg de Hung-yên : cette ville a été anciennement habitée par les Chinois ; ils y sont encore nombreux. Une plaine à tumuli est à proximité et se voit de l'esplanade à laquelle un portique d'entrée donne accès. Là sont placées quatre petites sculptures en pierre assez grossières de facture — elles ont pu orner une rampe d'escalier bas comme il s'en voit souvent aux pagodes. La raison qui nous fait les signaler est la suivante : deux de ces animaux ont des queues touffues et sont semblables aux lions de Lam-son — que ce soit là des originaux de sites funéraires ou des copies, le fait intéressant c'est de retrouver ce type de lion au Tonkin (2) après l'avoir rencontré sur le site d'une nécropole annamite datée.

*
**

Les lieux élevés ont aussi servi de sépultures aux Chinois et les sculptures suivantes proviennent de nécropoles utilisant la pente des collines.

A **Phat-tich** (Bac-ninh) à la pagode de Van-phuc on trouve des statues ornant une terrasse donnant accès à la pagode : le cheval, l'éléphant, le lion flammé, le buffle et le rhinocéros figurent par paires.

La fondation de la nécropole remonterait à 1037 (date portée sur l'Inventaire général) et on sait que des restaurations et des reconstructions ont été faites au xvii^e et au xix^e siècle (3).

Au point de vue datation, ces sculptures ne peuvent remonter à l'établissement du site funéraire, car celles découvertes lors de ses fouilles, par M. BEZACIER, membre de l'E. F. E.-O., s'apparentent à l'art du Dai-la (x^e siècle). Ces statues proviennent de travaux ultérieurs, elles ont dû être placées sur le chemin de l'esprit d'une tombe d'im-

(1) La référence n'a plus été possible à retrouver, mais DE GROOT indique qu'une tombe de général s'ornait de béliers, les ordonnances des Ming en placent toujours sur les tombes de mandarins militaires.

(2) La figure 7 en montre à côté du bélier une figuration adaptée à des rampes d'escaliers.

(3) Chronique, *Bulletin E. F. E.-O.*, 1937, pages 608-609-610, pl. XC et XCI. La liste générale de classement des monuments historiques en Indochine (1930), page 8, n° 28 (voir fig. 8 et 9).

portance, érigée probablement au xvii^e (lors des restaurations indiquées) (1).

Il ne serait pas impossible que leur érection se situe à ce moment là et en ce cas elles auraient été déplacées en 1845 pour figurer sur la terrasse où elles se trouvent.

Ceci du reste serait confirmé par le style même des sculptures.

Il semble évident que plus librement traitées ces sculptures sont d'une époque plus tardive que Lam-son et précèdent Hué : le cérémonial de cour dont les sculptures de Hué montrent l'influence très grande ne se fait pas sentir.

La posture donnée aux animaux est celle de l'agenouillement, elle se trouve aux tombeaux Ming (c'est une pose de repos). Néanmoins ici, surtout pour le buffle, et même pour le rhinocéros, il y aurait peut-être davantage à y voir une posture de sacrifice. Les bêtes figurant comme offrandes lors des fêtes du Nam-giao (2) ont notamment la tête placée avec le cou très tendu ; l'art khmer a aussi connu cette posture, vraisemblablement à relier à l'art indien.

Notons que d'après les photographies des ouvrages traitant de l'art chinois, il n'apparaît pas que le buffle soit représenté aux tombes Ming ou Ts'ing, seule celle de HOVO K'U-PING en montre un (3). Le bœuf même ne semble pas figurer dans l'art funéraire chinois ; il n'en est pas fait mention dans DE GROOT, des statuettes trouvées dans les tombes en représentent, mais ce sont des figurations d'animaux domestiques.

Nghi-vê (4). La nécropole placée sur le flanc de la colline est datée par les tombeaux chinois qu'on a fouillés et qui remontent aux III^e, IV^e et V^e siècles.

Après avoir quitté Nghi-vê, si on se dirige vers Chi-nê, à droite, on voit émerger une tête de tigre mesurant environ 50 centimètres de haut. Le sol de la rizière est en contrebas et le corps de l'animal est enterré dans une sorte de butte faisant saillie à cet endroit. A la

(1) Il s'en trouve une qui comportait un bassin à dragon.

(2) M. Nguyễn-văn-Huyền a montré un film où se voyait une bonne présentation des animaux de sacrifices. (Conférence à l'Université en février 1940).

(3) SIRÉN, *La sculpture chinoise* — op. cit. — pl. V.

(4) De premières fouilles ont été faites par :

a) MM. GOLOUBEV et PARMENTIER en octobre 1923 — *Bulletin E. F. E.-O.* ;

b) O. JANSÉ. — *Breaking new Archaeological ground in Indo-China* (in *The Illustrated London News*, July 1935, p. 50).

façon dont la tête est inclinée, la bête doit être dans la posture des animaux de garde observée à Dang-xa.

L'éloignement du point de fouille est assez grand et ne permet pas d'affirmer que cette sculpture soit à relier à la nécropole. Il y a tout de même lieu de le supposer car l'animal tourne le dos à la colline. En ce cas cette sculpture d'un chemin de l'esprit témoignerait de l'observation de traditions plus anciennes, 1° parce qu'elle ne se trouve pas placée dans l'axe de la colline tumulaire, mais sur son côté ; 2° parce que la nécropole est à une distance d'au moins deux cents mètres, ce qui nous prouverait que le chemin de l'esprit était long et tortueux.

Conclusion : il est à présumer que dans bien des cas des sculptures trouvées ont été érigées lors de restaurations de tombes d'importance.

De l'emploi restreint de la pierre en pays annamite et de ses imitations faites pour figurer une sculpture de pierre

Au xx^e siècle nous voyons que la pierre est très faiblement employée dans un pays où elle abonde. L'architecture tire depuis longtemps ses effets de la colonne associée à la charpente.

La brique est employée couramment dans la construction d'édifices religieux, mais la pierre sert pour les seules bases des colonnes, pour des pavements, pour les escaliers et leurs échiffres. Aussi la sculpture est-elle celle du bois. Seul le traitement de quelques pièces témoigne au cours des siècles du goût gardé pour cet art connu précédemment, ainsi par exemple lors de restaurations faites au xvii^e siècle à Cô-loa, à Tiên-nam (au xviii^e), de Hué et aux tombeaux de cette même ville (xix^e) on a sculpté de beaux dragons aux escaliers monumentaux. M. GOUROU dans *Paysans du Delta tonkinois* avait noté aussi cet emploi minime de la pierre et cité à cet effet quelques rares villages où se recrutent encore des sculpteurs d'objets usuels divers (1).

Plus souvent, tenant lieu de sculpture monolithe, se pratique une imitation de celle-ci. Le procédé joue quelquefois la pierre à s'y tromper.

(1) GOUROU, *Paysans du delta tonkinois*, p. 495.

On continue à sculpter à Thanh-hoa des statues, etc... ce qui eut lieu en 1927-1928 pour les figurations du tombeau de S. M. Khải Định

Les maçons procèdent en ce cas de la façon suivante : un blocage de brique est recouvert par un ciment qu'on modèle. Mais on arrive ainsi à obtenir des effets forcément moins observés. Quelques sujets toujours les mêmes sont reproduits : surtout des éléphants accroupis. De cette même façon simule-t-on aussi des bas-reliefs à modelés grossiers pour les écrans. Les personnages militaires, gardiens de portes aux pagodes, engagés dans la muraille, ont eux aussi des modelés en ciment ; le blocage ainsi recouvert est peint.

De plus il se pratique un modelage en ce ciment annamite qui est un amalgame de chaux, de paille et de sucre. On décore de ces motifs modelés délicatement les toitures, les piliers et souvent dans cette matière on incruste des morceaux de faïence diverse. Des effets décoratifs s'obtiennent ainsi, mais, pour plaisant à l'œil qu'ils puissent être, ce ne sont pas là des œuvres d'art.

Une architecture utilisant la pierre pour le bâti et sa décoration a pu exister : ces imitations même en pourraient être une preuve, croyons-nous.

La citadelle des Hô (xiv^e) montre en tout cas un emploi de pierres de taille bien jointées. C'est la seule construction importante qui puisse se voir en pays annamite. La sculpture décorative y figure aussi. On a trouvé un dragon endommagé, mais qui présente de beaux modelés.

De plus, maints stûpas se voient dans les cimetières de bonzes. A Liên-phai (Bach-mai), à Phat-tich il en est qui sont de belles proportions et bien construits (1). M. BEZACIER a cité des constructions en pierre à la pagode de Phuc-man à But-thap et là aussi la pierre sculptée apparaît.

De l'emploi de la pierre en architecture : témoignage que peut apporter la sculpture

Il semble bien que la sculpture puisse témoigner en faveur d'un emploi plus considérable de la pierre dans la construction d'autrefois.

Il ressort de remarques faites sur les bases de colonne et de piliers que l'on a observé des « ordres ». Certaines formes sont en rapport avec partie d'édifices, tandis que d'autres ne les utilisent pas. Par le groupement de pièces d'époques diverses on arriverait sans doute à suivre l'évolution de la sculpture et de ses rapports avec

(1) M. BEZACIER, Conférence au Musée Finot, mars 1940.

l'architecture. On pourrait peut-être situer le moment où le travail du bois aurait exclusivement remplacé celui qui utilisait aussi la pierre.

De la possibilité d'établir des styles et de la tendance dont ceux-ci témoignent

Maintenant que cet exposé a tenté de montrer que tout de même la sculpture de la pierre a été pratiquée de façon suivie depuis l'époque des Lê, nous allons tâcher de voir s'il y a une possibilité d'arriver à différencier des styles.

A première vue l'art annamite semble fait de répétitions, mais comme la codification chinoise a lourdement pesé sur son libre épanouissement, cela n'est pas pour nous surprendre. Aussi, en étudiant dans un même genre d'œuvre les différences qui existent d'une pièce à une autre, on arrive à discerner des particularités.

Les tortues porte-stèles du Van-miêu de Hanoi (1) ont été choisies comme pouvant permettre un travail d'observation fécond (2) parce que là se trouve un important groupe sculpté et daté.

Il y a 82 tortues portant des stèles et celles-ci sont de dates diverses : la première est de 1484 et la dernière de 1780 (3).

Trois styles ont pu être établis pour cet ensemble.

Le premier style se situe au xv^e, il représente la tortue chinoise classique, dérivant d'un chélonien mi-aquatique, tortue commune en Extrême-Orient, mais modifié dans sa représentation en pays annamite parce que l'on a ajouté des crocs aux deux côtés de la mâchoire. Cette tortue n'a pas d'écaillles hexagonales sur la carapace ; ni en Chine ni en Indochine au xv^e siècle.

Le deuxième style, xvi^e siècle et première moitié du xvii^e. Une tortue indigène de vase « trionyx », existant dans la Chine du Sud et en Indochine, est figurée. Il ne semble pas qu'elle soit connue comme porte-stèle ailleurs qu'en ce pays-ci.

(1) La documentation sommaire du Van-miêu est la suivante : DUMOUTIER, *Revue Indochinoise*, et AUROUSSEAU, *Le Van-miêu*, *Revue Indochinoise*.

(2) Ces recherches ont été suggérées par M. GOLOUBEV et ont été commencées en vue de voir si une tendance du naturalisme ne s'établissait pas dans l'art annamite au fur et à mesure de son évolution.

(3) D'après la liste des dates remises par M. Giáp et en suivant l'ordre établi par AUROUSSEAU.

Le troisième style, fin xvii^e et xviii^e, reproduit le même animal que le premier style, il n'y a pas de croc et la carapace est à hexagones.

*
**

Le premier style. Les stèles, fin xv^e siècle, correspondent à l'époque où les Lè rétablissent les concours triennaux, élaborent le code, réorganisent la vie du pays. Tout le traditionalisme chinois fut alors remis en honneur par cette dynastie, après expulsion définitive des ennemis séculaires.

Les porte-stèles rappellent au point de vue style ceux que SÉGALEN indique comme étant Han (1).

L'animal est représenté d'une part avec un certain naturalisme et d'autre part a subi une stylisation évidente.

Voici comment se présentent ces tortues chinoises.

La tête ovoïde, posée sur un cou à plis se dégage bien de la carapace plus longue que large. Le dos ne porte aucune trace d'écaïlles, la stylisation de cette surface légèrement bombée comporte un polissage évidemment voulu et d'un effet très heureux.

Les tortues du premier style se différencient de leurs sœurs chinoises par les crocs dont sont munies leurs mâchoires. Cette adjonction est arbitraire ; car l'animal a un bec corné, elle doit dériver de l'habitude de représenter le makara et serait peut-être indochinoise. Cette particularité disparaît au xvi^e siècle, seules les tortues intermédiaires du deuxième style en ont quelquefois. Plusieurs de ces statues ont une décoration de la tête et leurs yeux sont globuleux : elles s'apparentent à d'autres sculptures Ming qui offrent aussi ces caractéristiques.

Le deuxième style apparaît avec le xvi^e siècle, il subsiste au xvii^e. Ces tortues très différentes des précédentes ont été dénommées pour ce travail comme étant « à masque ».

Le bloc, même s'il est bien modelé et poli, est assez sommairement dégrossi et taillé ensuite en vue de présenter une surface plane ; la forme de l'animal a été donnée comme par un découpage, tandis que pour la face de faibles modelés tracent l'arcade sourcilière ; les yeux sont en saillie ; l'arête du nez est longue et effile le museau. Malhabile, souvent grossière, cette statue de l'animal présente un

(1) La plus ancienne, est-il dit, serait celle de Fan-Nin. Voir SÉGALEN, *op. cit.*, page 141, fig. 59.

corps à peu près sphérique ayant généralement une raie médiane ; un cou court, sans pli, sépare la tête du corps, les pattes grossièrement stylisées sont collées au corps.

Après avoir cherché des explications diverses à cette représentation si différentes d'un animal bien connu des Annamites, on pouvait penser que c'était là une copie de tortue indigène.

Une première documentation du sujet devait montrer que l'idée était valable : on est en présence d'une tortue molle existant dans les vases. Cet animal commun dans les pays du Sud est la « Trionyx » ; il existe encore dans les provinces méridionales de la Chine. Sans écailles, rond, à raie médiane, ce chélonien a une face plate à museau effilé. Son cou est large, ses pattes courtes, forment des nageoires. Il a été impossible de trouver dans les livres d'art concernant la Chine des représentations de cette tortue et il est improbable en tout cas qu'elle ait figuré comme porte-stèle ailleurs qu'en Indochine.

Le XVII^e siècle a été une époque de troubles puisqu'elle a vu s'établir les Mac usurpateurs. Peut-être est-ce à ce fait que nous devons de pouvoir observer que l'Annamite a cherché à se libérer des prototypes chinois imposés et cela en s'inspirant de ce qui lui était familier.

Le troisième style. Ce style reproduit une tortue mi-aquatique, elle est d'un rendu plus nettement naturaliste. Ces sculptures sont belles et plus grandes que toutes les précédentes. Seule la carapace est stylisée, mais il y a une observation plus attentive du sujet puisqu'elle reproduit les écailles hexagonales (1) qui caractérisent l'animal. Bien observée, cette tortue est sculptée avec l'idée de rendre la pensée que symbolise l'animal : la force et la durée (2).

(1) ECKARDT, *Geschichte der Koreanischen Kunst*, indique des tortues à hexagones au IX^e siècle et après.

(2) M. LEMASSON, ingénieur agronome détaché à l'Institut des Recherches agronomiques d'Hanoï, a eu l'obligeance de me prêter deux études parues dans *Sinensia*. M. BOURRET, que j'ai été voir à son Laboratoire de l'Université, m'a appris, en me montrant différentes tortues, comment on les distingue. Je me suis servie de ces précieuses indications recueillies pour mes explications faites ci-dessus.

N. B. — *Sinensia*, vol. I, novembre 1930, n° 8.

a) P.-W. FANG, *Notes on some chelonians of Kwangsi, China*, pages 95-135 (Voir un dessin de Tryonix, page 133).

b) P.-W. FANG, *Notes on some chelonians of China* (même revue, vol. IV, janvier 1934, n° 7) page 146 — dessin d'une tortue mi-aquatique commune en Indochine d'après les explications de M. BOURRET.

En conclusion, pour arriver à mieux connaître cette sculpture de la pierre, il faudrait orienter les recherches en visitant les sites à tumuli, et les collines funéraires. Dans ces mêmes zones un grand soin serait à apporter à la recherche des sculptures que les pagodes et les dèn conservent.

Une carte sur laquelle figureraient ces trouvailles pourrait être dressée pour aider à localiser les pièces ainsi recensées, et faciliter les datations à établir.
